

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 10

Artikel: Il y a 18'000 ingénieurs, architectes et techniciens en Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Groupements patronaux vaudois communiquent: L'Union des producteurs suisses, enfant terrible de l'agriculture, est en même temps un parti politique, un mouvement revendicatif et une cellule d'agitation sociale. Aussi n'est-il pas surprenant qu'elle fasse, dans sa lutte, flèche de tout bois.

Dans son journal *L'Union*, elle reprend, mais en la dénaturant, une thèse des Groupements patronaux vaudois sur les vertus d'une organisation professionnelle agissante, groupant en communautés vivantes des associations patronales et des syndicats forts et représentatifs.

Transposée par l'UPS, cette thèse devient l'apologie de la politique de force et du mouvement de masse. En effet, *L'Union* affirme que le nombre et la masse en imposent davantage aujourd'hui que la doctrine, la pensée syndicale ou le programme. Elle juge que jusqu'ici l'agriculture n'a pas su s'organiser. Si elle l'avait fait, «elle aurait une influence considérable et serait un des syndicats les plus forts du pays... Puisqu'il n'y a que le langage des syndicats forts qu'autorités et associations économiques comprennent, force sera bien à l'agriculture d'y venir à son tour».

Comme d'autres mouvements paysans, l'UPS commet l'erreur d'assimiler les agriculteurs à des salariés. Elle se considère comme un syndicat revendiquant des augmentations de salaires; l'expression «salaire du paysan» revient d'ailleurs constamment dans ses discours et ses écrits. Or tous les agriculteurs sont des indépendants, un grand nombre d'entre eux sont des employeurs, au même titre que les artisans, les commerçants et les industriels. Cette confusion est pernicieuse pour l'économie en général et pour les paysans en particulier.

Lorsqu'un syndicat d'ouvriers revendique une amélioration des conditions de travail, il entre en pourparlers avec l'association des employeurs de la profession. La réglementation s'élabore dans le cadre du métier. Sauf accident, l'Etat n'intervient pas du tout dans les négociations. C'est le mérite de l'organisation professionnelle qui rend possible la solution des problèmes, en toute indépendance, entre hommes du métier capables d'assumer leurs responsabilités et de prendre eux-mêmes les décisions. Les communautés professionnelles sont ainsi le ferment et l'élément de cohésion d'une société libre qui n'attend pas tout de l'Etat.

Au contraire si l'organisation agricole assimile ses membres à des salariés, alors qu'ils sont des indépendants et des patrons, si elle se considère comme un syndicat,

limitant son action à des revendications de «salaires», à quel interlocuteur s'adressera-t-elle? La confusion fondamentale dans laquelle elle s'obstine l'oblige à s'en prendre à l'Etat, comme si l'Etat était l'employeur des paysans. Le résultat est diamétralement opposé à celui qu'obtiennent, par négociations paritaires, les associations professionnelles des autres secteurs économiques. Il ne faut donc pas s'étonner de la politisation des problèmes agricoles qui ne rend pas plus faciles les solutions mais au contraire suscite les polémiques générales, les oppositions et finalement des rancunes durables. En outre chacune des actions menées de cette manière contribue à multiplier les interventions de l'Etat, à étendre ses pouvoirs, à gonfler son administration, ce qui est un mal en soi.

Heureusement cette confusion n'est pas le fait de tous les agriculteurs. De grands espoirs peuvent être fondés sur une élite de jeunes paysans, toujours plus nombreux et plus actifs, qui cherchent et trouvent les moyens, sur le plan professionnel essentiellement, d'introduire des progrès techniques et d'améliorer les conditions économiques et sociales de l'agriculture.

Il y a 18000 ingénieurs, architectes et techniciens en Suisse

Dans le courant de l'automne paraîtra la troisième édition du Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens. Ce registre contient au total 18000 noms, dont 2200 pour la liste des architectes, 7400 pour celle des ingénieurs et 8400 techniciens. Dans son rapport pour l'exercice 1961, l'Union technique suisse relève que des 7400 ingénieurs inscrits au registre, 4000 sont membres de la Société des ingénieurs et architectes (SIA), 100 sont membres de l'Union technique suisse et 2400 appartiennent à d'autres associations professionnelles non inscrites au registre. Créé en 1951, le Registre suisse a fêté récemment son dixième anniversaire. D'importants événements sont survenus durant cette décennie. L'intégration européenne, en particulier, qui s'affirme de plus en plus, a placé notre pays devant une situation nouvelle. Il faut espérer que cette institution demeurera fidèle à ses objectifs, dont le moindre n'est pas d'encourager la formation des élites dans les branches techniques. L'importance de cette mission est d'autant plus grande, dans la situation actuelle, que le Registre suisse est appelé à jouer un rôle prépondérant dans la possibilité d'inclure les ingénieurs suisses dans le Registre européen des professions techniques supérieures. (Cps.)